# CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

## *CANDIDATURE*

## QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DES JEUNES CITOYENS DE BAUGÉ-EN-ANJOU ?

Les jeunes constituent une composante essentielle de la vie locale. Ils sont directement concernés par de nombreuses décisions qui touchent leur quotidien : mobilité, environnement, culture, sport, loisirs, aménagement des espaces publics, solidarité, prévention ou encore vie associative.

La commune de Baugé-en-Anjou dispose déjà d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Celui-ci permet à des enfants ou adolescents de découvrir le fonctionnement d'une collectivité et de participer à la réalisation de projets locaux.

La création d'un Conseil de Jeunes Citoyens (CJC) répond à une démarche différente et complémentaire.

L'objectif est de proposer un espace de participation citoyenne, de dialogue et de réflexion, permettant à des jeunes de formuler des propositions sur les sujets qui concernent leur commune et plus largement leur quotidien.

Le CJC ne vient donc pas remplacer le CMJ, mais constitue un dispositif complémentaire, avec un public, des objectifs et un mode de fonctionnement différents.

Le CJC de Baugé-en-Anjou a pour vocation de :

- Recueillir la parole et les préoccupations des jeunes ;
- Favoriser leur participation à la vie locale en les incluant aux réflexions menées par la politique jeunesse
- Permettre l'émergence de propositions concrètes
- Réfléchir collectivement aux enjeux du territoire
- Développer le dialogue entre les jeunes et les élus
- Favoriser la rencontre entre des jeunes aux profils et parcours différents
- Encourage l'engagement citoyen et associatif.

## QUI PEUT CANDIDATER ?

Les jeunes domiciliés à Baugé-en-Anjou, âgés de 14 à 18 ans, désireux de s'investir dans la vie citoyenne de Baugé-en-Anjou

Pour se faire, il faut obligatoirement nous déposer un dossier de candidature, soit au pôle enfance jeunesse de Baugé-en-Anjou soit par mail à virginie.bourigault@baugeenanjou.fr avant le 15 novembre 2026.

Le dossier de candidature est composé de :

- 1 fiche de candidature avec photo et propositions de projets
- 1 autorisation parentale
- 1 règlement intérieur signé par le candidat et son représentant légal

Nous comptons sur votre engagement citoyen,

Bien à vous

Virginie BOURIGAULT et Laurent GODEBOUT

*Élus en charge du Conseil des Jeunes Citoyens*

NOM : ……

PRÉNOM : ……

ADRESSE : ……

……...

COMMUNE DÉLÉGUÉE : ……..

TÉLÉPHONE : ……

MAIL : ……..

COLLEGE/LYCÉE : ……..

CLASSE :……

Photo

**TES IDÉES OU TES PROJETS** :

SIGNATURE DU CANDIDAT

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

***Dossier à déposer obligatoirement avant le 15 novembre 2026***

*ou au Pôle Enfance Jeunesse ou directement à virginie.bourigault@baugeenanjou.fr*

Mairie de Baugé-en-Anjou - place de l'Europe - Baugé - 49150 BAUGÉ-EN-ANJOU - Tél : 06 25 28 30 02
Mail : virginie.bourigault@baugeenanjou.fr

# AUTORISATION PARENTALE CJC

**Je soussigné(e)**,

NOM : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

……

Commune déléguée : ……

Tél : …… Mail : ……

**Représentant(e) légal(e) de**,

NOM : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

……

Né(e) le : ...../……./…….

☐ Autorise mon enfant à candidater pour participer au Conseil des Jeunes Citoyens (CJC)

☐ Autorise les élus encadrants :

- ○ A prendre mon enfant en photo dans le cadre du CJC et à diffuser celles-ci sur le site de la ville de Baugé-en-Anjou, le Facebook ou tout autre support de communication dématérialisé ou papier.
- ○ A transporter mon enfant dans leur véhicule personnel ou en bus

☐ Lors de rencontres, des animations ou tout autre sortie :

- ○ Mon enfant est autorisé(e) à rentrer seul(e)
- ○ Je viendrai récupérer mon enfant
- ○ Une tierce personne est autorisée à venir chercher mon enfant :

NOM : ……

Prénom : ……

Lien avec mon enfant ……

*Signature :*

# Règlement intérieur du Conseil des Jeunes Citoyens

## ART 1 : OBJET

Le Conseil des Jeunes Citoyens a pour mission de :

- Représenter la jeunesse de la commune, à ce titre, le Conseil des Jeunes Citoyens peut être consulté sur les projets relevant des politiques de la jeunesse ou ayant une incidence particulière sur les jeunes de la commune.
- Proposer des idées et des projets pour améliorer le cadre de vie.
- Participer à des actions citoyennes (dont participation à la formation aux portes drapeaux sur volontariat), culturelles, sportives, environnementales et solidaire
- Sensibiliser les jeunes à la démocratie locale et à l'engagement citoyen

## ART 2 : COMPOSITION

- Le Conseil est composé de jeunes domiciliés dans la commune, âgés de 1 4 à 1 8 ans ou +

La composition du Conseil veille au respect de la parité dans la mesure du possible.

- Lors de sa constitution, le Conseil des Jeunes Citoyens est composé de 15 jeunes maximums répondant aux critères d'âge définis. Afin de favoriser la continuité de l'engagement citoyen, cet effectif peut être dépassé en cours de mandat par l'intégration de membres du Conseil Municipal des Jeunes.
- Afin de favoriser la continuité de l'engagement citoyen des jeunes, les membres du Conseil Municipal des Jeunes peuvent intégrer le Conseil des Jeunes Citoyens en cours d'exercice, sous réserve de leur volonté et des places disponibles.

## ART 3 : DÉSIGNATION

- Les membres sont recrutés sur la base du volontariat sur dossier de candidature.
- En cas de candidatures supérieures au nombre de places disponibles, la commune peut organiser un tirage au sort ou une sélection afin d'équilibrer la représentativité des communes déléguées et la parité.
- L'engagement est fixé à deux ans, renouvelable une fois selon les places disponibles.

## ART 4 : ENGAGEMENT DES MEMBRES

Chaque membre s'engage à :

- Participer régulièrement aux réunions ;
- Respecter les autres membres et les élus ;
- Écouter les avis de chacun ;
- Agir dans l'intérêt général ;
- Représenter positivement le Conseil lors des manifestations
- Éteindre son téléphone portable lors des rencontres

## ART 5 : FONCTIONNEMENT

- Le Conseil se réunit au minimum quatre fois par an, au maximum 1 fois par mois
- Des groupes de travail peuvent être constitués selon les projets
- Les réunions sont animées par les élus référents de la commune
- Les décisions sont recherchées par le dialogue et, si nécessaire, prises à la majorité des membres présents

Mairie de Baugé-en-Anjou - place de l'Europe - Baugé - 49150 BAUGÉ-EN-ANJOU - Tél : 06 25 28 30 02
Mail : virginie.bourigault@baugeenanjou.fr

## ART 6 : LES PROJETS

Les projets proposés doivent :

- Bénéficier à la population ou à une partie des habitants
- Être réalisables dans le cadre des compétences de la commune
- Respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité
- Tenir compte du budget disponible
- Les propositions sont présentées au conseil municipal et aux commissions compétentes

## ART 7 : DROITS DES MEMBRES

Les jeunes disposent **:**

- D'un droit à la parole
- D'un droit de proposition
- D'un accompagnement par les élus référents
- D'une information sur le suivi des projets

## ART 8 : DEVOIRS

Les membres s'interdisent tout comportement)

- Discriminatoire ;
- Violent ou insultant ;
- Portant atteinte aux personnes ou aux biens

Le respect de la confidentialité est demandé lorsque certaines informations ne sont pas destinées à être rendues publiques.

## ART 9 : ABSENCES

En cas d'absence, le jeune informe l'élu référent ou le service municipal.

Trois absences non justifiées consécutives peuvent entraîner la fin de sa participation aux rencontres, après échange avec le jeune et sa famille.

## ART 10 : COMMUNICATION

Le Conseil peut participer à la communication municipale journal communal, site internet, réseaux sociaux, manifestations publiques), dans le respect du droit à l'image et des autorisations parentales.

## ART 11 : FIN DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

L'engagement citoyen prend fin :

- À son terme ;
- En cas de démission ;
- En cas de non-respect répété du présent règlement. Le respect de la confidentialité est demandé lorsque certaines informations ne sont pas destinées à être rendues publiques.

## ART 12 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement peut être modifié par délibération du conseil municipal après consultation du Conseil des Jeunes Citoyens. Les résultats seront affichés dans chaque école, en Mairie, dans le bulletin municipal et sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville.

## ART 13 : LA CHARTE D'ENGAEMENT DU JEUNE CONSEILLER

En intégrant le Conseil des Jeunes Citoyens, je m'engage à :

- Être respectueux envers chacun ;
- Participer activement aux réunions ;
- Écouter les idées des autres ;
- Proposer des projets utiles à tous ;
- Être un ambassadeur de ma commune ;
- Agir avec bienveillance, responsabilité et esprit citoyen

Fait à : ……..……..…

Le : ..... / ..... / .....

Signature du jeune citoyen

Signature du représentant légal